

C'est une situation grave, si grave même que, le 7 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture, s'adressant à la Conférence agricole fédérale-provinciale, s'exprimait en ces termes:

Le gouvernement fédéral ne saurait désormais assurer aux cultivateurs un marché en Grande-Bretagne pour tous les porcs qu'ils pourraient élever.

En ce qui concerne les œufs, cette année nos contrats ont été réduits de 62 p. 100 relativement à ceux de l'an dernier. La brutale vérité, à laquelle nous devons nous habituer, c'est qu'à cause de la pénurie de dollars, le Royaume-Uni doit pratiquer des coupes sombres dans ses achats de saumon, renoncer à ses achats de volailles et de pommes et réduire ses achats de bois à une fraction de ce qu'ils étaient avant la guerre. Elle a réduit des trois quarts ses achats de bacon, tandis que ses achats de fromage ont été diminués dans la proportion que j'ai indiquée tout à l'heure.

En rentrant d'Angleterre en décembre dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a employé des paroles précises et en quelque sorte provocantes. Il fallait, a-t-il souligné, régler un problème: celui de l'interchangeabilité des devises avant que la Grande-Bretagne pût accroître ses importations canadiennes de produits agricoles. Or rien ne permet d'entrevoir une solution prochaine. J'affirme donc qu'en vue d'aider notre production agricole, il faudrait que les produits agricoles que le Canada peut, sous le régime de l'accord de Genève, exporter aux États-Unis et dont on refuse actuellement l'expédition vers ce pays, puissent y être exportés. De cette façon, la production agricole du Canada pourrait se maintenir, voire s'accroître, au lieu de péricliter par suite de la perte du marché du Royaume-Uni.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je n'ai pas l'intention de retarder davantage les délibérations de la Chambre, mais je désire exprimer le point de vue des fructiculteurs de l'intérieur de la Colombie-Britannique au sujet de cette loi. En face d'une loi comme celle-ci, je ne songe pas aux avocats qui, dans leurs fauteuils recouverts de peluche, parcourant de gros volumes poussiéreux afin de découvrir des subtilités concernant la validité de la mesure. Je tiens plutôt compte de l'opinion de ceux qui travaillent le sol et labourent la terre, car l'histoire nous apprend, monsieur l'Orateur, que quiconque fonde son jugement sur celui des travailleurs du sol est moins souvent éloigné de la vérité que s'il le fondait sur le jugement des avocats.

**M. Gibson (Comox-Alberni):** Le travailleur du sol, c'est exact.

**M. Herridge:** Je veux faire connaître le point de vue des fructiculteurs et des aviculteurs de l'intérieur de la Colombie-Britannique et de tous les cultivateurs que j'ai l'honneur de représenter. Avant d'aller plus loin, je désire citer un court extrait d'une déclaration que le ministre a formulée à la Chambre le 28 mai 1946, en réponse à un discours que j'ai prononcé ce jour-là sur la vente des produits agricoles. Comme on peut le voir à la page 1985 du compte rendu, voici ce que le ministre a déclaré:

Ces commissions relèvent, il est vrai, du gouvernement, qui les dirige au nom du peuple canadien et s'occupe de l'exportation des excédents de nos produits agricoles, qu'ils viennent d'une association particulière, d'une coopérative, ou d'une province aussi bien organisée, sous l'empire d'une loi sur la vente des produits, que l'est la Colombie-Britannique. Ces produits agricoles vendus au pays passent par ces commissions et sont expédiés à des organismes spéciaux d'autres pays.

Nombre de gens que j'ai l'honneur de représenter ont été remplis d'optimisme en lisant cette déclaration quelques jours plus tard. Ils croyaient que le ministre allait perfectionner cette technique de l'organisation des marchés et peut-être, grâce à cette mesure, instituer des organismes permanents d'importation et d'exportation.

La question de l'organisation des marchés comporte plusieurs aspects en dehors de la vente proprement dite. Plusieurs facteurs régissent la vente de toute denrée. Je m'arrêterai brièvement à quelques-uns de ces facteurs et je parlerai de certaines délibérations adoptées, cette année, par les fructiculteurs de la Colombie-Britannique, délibérations qui, si elles étaient intégrées dans le programme du ministre, contribueraient pour beaucoup à résoudre le problème de la vente de nos fruits. Sauf erreur, le ministère de l'Agriculture a pris des mesures en vue de l'arrachage de quelque 200,000 arbres fruitiers dans les provinces Maritimes. Je crois que c'est sage. Si ces arbres ont fait leur temps, si leurs fruits ne répondent plus à la demande, c'est très bien. J'avoue qu'il nous faudra, en Colombie-Britannique, faire face à la même situation et agir de la même façon. Même le groupement des fructiculteurs reconnaît qu'il doit faire sa part, de concert avec l'État, pour assurer la vente des fruits et qu'il lui faut consentir à supprimer des variétés dont les consommateurs ne veulent plus au Canada comme à l'étranger.

**M. Gibson (Comox-Alberni):** Qui ont un goût de navet.

**M. Herridge:** Je n'hésite pas à appuyer le ministre dans cette initiative, bien que ces fructiculteurs qui ne connaissent pas tous les faits, puissent prétendre que c'est une perte de ressources naturelles, de travail, d'argent